



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2024

N° 25

**Attribution de subventions aux sportifs de haut niveau au titre des
contrats de performance individuelle.**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	35
Membres excusés et représentés	11
Membres absents non représentés	3
Pour	46
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.5

Numéro : 094-219400686-20240926-
lmc11984-DE-1-1

Date réception : 30 septembre 2024

Le 26 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 35, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Héliène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoint
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Héliène FEO, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Héliène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Alain MERIGOT qui a donné pouvoir à Mme Pascale MOORTGAT, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Héliène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Déborah WARGON,

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

M. Gilles CHERIER, M. Pierre FERRERO, M. Laurent DUBOIS.

N° 25

OBJET : Attribution de subventions aux sportifs de haut niveau au titre des contrats de performance individuelle.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU le Code du Sport,

VU la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées, modifié par la loi 2021-875 du 1 juillet 2021,

VU le décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011,

VU le règlement (UE) n°360/2012 de la commission du 25 avril 2012,

VU les résultats obtenus par les athlètes et leur parution sur liste ministérielle 2024,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 16 septembre 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Attribue, au titre de l'année 2024, des subventions aux athlètes, ayant participé à un championnat international officiel ou étant sur liste ministérielle pour un montant de 134 000 € réparti comme suit.

Athlètes	Discipline	Subvention
JANDART Alexis	Plongeon	15 000 €
SZYMCZAK Loïs	Plongeon	15 000 €
GILLET Jade	Plongeon	15 000 €

N° 25**OBJET : Attribution de subventions aux sportifs de haut niveau au titre des contrats de performance individuelle.**

GILLET Naïs	Plongeon	15 000 €
BAYOL Amélie	Plongeon	1 000 €
CANNONE Romain	Escrime	15 000 €
TCHAKOUNTE Dora	Haltérophilie	15 000 €
KINGUE MATAM Bernardin Ledoux	Haltérophilie	15 000 €
RIGAUD Garance	Haltérophilie	10 000 €
BELAUD Valentin	Pentathlon	10 000 €
FLEUROT Ugo	Pentathlon	1 000 €
BORIES Léo	Pentathlon	1 000 €
LAVILLAT Diego	Pentathlon	1 000 €
CATTOEN Maël	Badminton	1 000 €
GAUDIN Yanis	Badminton	1 000 €
TRATANOV Anya	Badminton	1 000 €
VERCELOT Emilie	Badminton	1 000 €
VARELA Edmilson	Athlétisme	1 000 €
TOTAL		134 000 €

Demande aux athlètes :

- d'apposer, quand c'est règlementairement possible, sur ses tenues sportives le logo de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- d'apposer sur tous les documents administratifs le partenariat avec la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- de faire figurer le partenariat de la collectivité lors des annonces de manifestations sportives dans la presse écrite,
- de mettre en avant une image positive et dynamique de la Ville par le biais d'articles ou d'interviews (presse, vidéo),
- d'être présent annuellement à une invitation de la Ville (séance, conférence annuelle du sport, rencontre des écoles multisports, inauguration d'équipement, compétition fédérale, intervention en milieu scolaire).

Dit que les athlètes devront signer une convention de performance avec la Ville et en respecter les clauses.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 25

OBJET : Attribution de subventions aux sportifs de haut niveau au titre des contrats de performance individuelle.

Certificat exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 30 septembre 2024
et de la publication électronique le 3
octobre 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.